



HET-PRO
HAUTE ÉCOLE DE THÉOLOGIE

PLANS DE FORMATION THS

Certificats Théologie et Société

Parcours Découverte

Version validée par le Sénat le 6 décembre 2023

231206

Table des matières

1. La HET-PRO	2
2. Les Certificats en Théologie et Société (C.ThS)	2
2.1. Plan de formation 'Fondements en culture biblique et chrétienne' (C.ThS-CBC)	3
2.2. Plan de formation 'Travail séculier' (C.ThS-TS)	3
2.3. Plan de formation 'Interculturalité' (C.ThS-IC)	4
3. Parcours Découverte	5
4. Transition du C.ThS au ThA	6
5. Mobilité	7

1. La HET-PRO

Unis par l'Évangile, nous désirons former la personne, construire l'Église et servir la société ! Telle est notre vision. La HET-PRO a vu le jour en 2017, mais elle est l'héritière de près de 100 ans d'histoire de l'Institut Biblique et Missionnaire Emmaüs. Au fil des années, ce sont plus de 3'000 personnes qui se sont formées en théologie.

Reconnue, la HET-PRO bénéficie d'un excellent réseau et de partenariats solides. À ce jour, les formations sont certifiées par ECTE (European Council for Theological Education) et l'accréditation auprès des Hautes Ecoles Spécialisées en Suisse est en cours.

Le souhait de la HET-PRO est que la formation théologique soit vécue dans la fidélité et l'amour et qu'elle ouvre à une compréhension chrétienne du monde permettant ainsi aux étudiants de s'inscrire dans chaque sphère de la société.

Pour contribuer à cette vision, elle offre des formations en théologie conjuguant *spiritualité vivante, excellence académique, dynamique missionnelle et compétences pratiques*.

La HET-PRO exprime son **identité** dans un trio de « pro » :

- **Protestante** car ancrée dans le riche héritage de la Réforme : le chrétien vit de la seule grâce de Dieu, par la foi seule, fondé sur l'Écriture seule et pour la seule gloire de Dieu ;
- **Professante** car résolument engagée à concilier réflexion intellectuelle et foi personnelle au sein de relations communautaires vivantes ;
- **Professionalisante** car ses diplômés sont directement opérationnels et capables d'évoluer efficacement dans les métiers de l'Église et de la mission.

Cette identité se décline en cinq **valeurs** centrales : *fidélité à la parole de Dieu, unité dans la diversité, excellence et humanité, accueil et convivialité, héritage et innovation*. Ces valeurs sont explicitées dans la *Charte de la HET-PRO*.

2. Les Certificats en Théologie et Société (C.ThS)

Les certificats en Théologie et Société sont conçus pour équiper rapidement et solidement, en vue de poursuivre sa vocation dans l'Église, une ONG ou le monde séculier.

Les certificats Théologie et Société construisent sur **un Certificat 'Fondements en culture biblique et chrétienne' (C.ThS-CBC) de 30 ECTS**. Il s'agit d'**acquérir les notions de base en Bible et théologie** pour d'approfondir et clarifier sa foi chrétienne en acquérant des outils de théologie utilisables dans chaque contexte.

En parallèle ou à la suite des fondements peut être ajouté une spécialisation de 30 ECTS supplémentaires, incluant une partie importante d'immersion dans la pratique. Actuellement, 2 spécialisations sont proposées :

- **Interculturalité (C.ThS-IC) : Servir Dieu dans un contexte aux enjeux interculturels**
Acquérir des outils pour comprendre sa propre foi, se positionner, puis agir et interagir en contexte interculturel, au près ou au loin.
- **Travail séculier (C.ThS-TS) : Pour articuler foi chrétienne et travail quotidien**
Réfléchir sur le sens du travail et de la vocation chrétienne au quotidien, ainsi que des outils pour l'intégration des valeurs de l'Évangile dans la vie de tous les jours.

2.1. Plan de formation 'Fondements en culture biblique et chrétienne' (C.ThS-CBC)

Le C.ThS-CBC garantit une plongée dans chacun des grands domaines de la théologie appliquée (*Bible, Théologie et Pratique*) tout en offrant une grande liberté à l'étudiant·e quant aux contours exacts des cours et domaines à choix. Il représente également le bloc commun pour les spécialisations C.ThS à 60 ECTS.

Il s'agit de choisir, parmi les cours obligatoires du C.ThA, les quotas minimaux suivants :

Domaine	Disciplines	ECTS minimum	Remarques
Bible (Bi)	• Ancien Testament • Nouveau Testament	8 (7 pour les spécialisations à 60 ECTS)	Au minimum 2 disciplines ; cours à option 1 ^e possibles
Théologie (Th)	• Théologie systématique (TS-) • Histoire du Christianisme (HC-) • Éthique (ET-)	5	Au minimum 2 disciplines
Pratique (Pr)	• Théologie pratique (TP-) • Missiologie et interculturelité (MI-) • Spiritualité (SP-) • Formation pratique (FP-)	5	Au minimum 2 disciplines
Interdisciplinaire (IN)	Cours 'introduction à la théologie appliquée et ses méthodologies'	(2)	Obligatoire pour les spécialisations à 60 ECTS ; recommandé pour les autres.

Pour le C.ThS à 30 ECTS, les **12 ECTS restant** sont au libre choix de l'étudiant·e parmi tous les cours du C.ThA et du B.A., sous des prérequis pour s'y inscrire.

Pour les spécialisations à 60 ECTS, le détail des ECTS restant est présenté dans les sections suivantes.

2.2. Plan de formation 'Travail séculier' (C.ThS-TS)

En plus des fondements, il s'agit de suivre :

- 23 ECTS de **cours obligatoires**, dont une immersion de 12 ECTS en milieu professionnel séculier ;
- 9 ECTS à choisir parmi une liste de cours prédéfinie (**'choix restreint'**)
- 9 ECTS **d'options libres** parmi tous les cours du C.ThA et du B.A., sous réserve des prérequis pour s'y inscrire.

Cours obligatoires

Thématique	ECTS minimum	Remarques
Création et anthropologie ou équivalent	3	
Cours sur 'Église et société' (parties ET et TP)	4	
Vocation chrétienne et	1	
Cours d'éthique de 1 ^e année	2	
1 autre ECTS en éthique	1	
Immersion 'travail séculier' (min. 40 jours + mentorat)	12	

Choix restreints

Il s'agit de choisir **au minimum 9 ECTS** dans les domaines ci-dessous. La liste exacte des cours HET-PRO validables est définie annuellement dans le plan d'étude.

Thématique	ECTS max.*	Remarques
Théologie et pratique de la mission (introduction) ainsi que témoignage chrétien	5	
Sociologie des religions ; mission et sécularisation	4	
Théologie, philosophie et sciences	3	
Évangile et culture	3	
Éthique économique et des affaires	2	
Autre cours d'éthique en lien avec le domaine professionnel visé	2	
Gestion des conflits	3	
Écologie intégrale	4	
Technique et numérique	3	
Gestion administrative et financière	2	
Persécution	2	
Études pratique supervisée dans le domaine du travail	3	
Journées d'études si thématique pertinentes	2	
Travail personnalisé en lien avec la thématique	3	

*Si le cours suivi représente davantage d'ECTS, les ECTS supplémentaires sont comptabilisés comme options libres.

2.3. Plan de formation 'Interculturalité' (C.ThS-IC)

En plus des fondements, il s'agit de suivre :

- 23 ECTS de **cours obligatoires**, dont une immersion de 12 ECTS en milieu interculturel ;
- 9 ECTS à choisir parmi une liste de cours ('**choix restreints**)
- 9 ECTS **d'options libres** parmi tous les cours du C.ThA et du B.A., sous réserve des prérequis pour s'y inscrire.

Cours obligatoires

Thématique	ECTS minimum	Remarques
Création et anthropologie ou équivalent	3	
Introduction à la missiologie	2	
Théologie et pratique de la mission OU Sociologie des religions + 2 autres ECTS en MI-	4	
Cours d'orientation missionnaire ou autre expérience pertinente équivalente (externes)	2	
Immersion 'travail séculier' (min. 40 jours + mentorat)	12	

Choix restreints

Il s'agit de choisir **au minimum 9 ECTS** dans les domaines ci-dessous. La liste exacte des cours HET-PRO validables est définie annuellement dans le plan d'étude.

Thématique	ECTS max.*	Remarques
Tous les cours de code MI-...	5	
Témoignage chrétien	3	
Église et société	6	
Accompagnement et pédagogie chrétiens	3	
Gestion des conflits	3	
Ecclésiologie : théorie et pratique	4	
Gestion administrative et financière	2	
Dialogue œcuménique	2	
Persécution	2	
Journées d'études si thématique pertinentes	2	
Étude pratique supervisée en lien avec la thématique	3	
Travail personnalisé en lien avec la thématique	3	

*Si le cours suivi représente davantage d'ECTS, les ECTS supplémentaires sont comptabilisés comme options libres.

3. Parcours Découverte

Le parcours Découverte permet aux personnes inscrites de suivre les cours de leur choix, jusqu'à concurrence de 10 ECTS par an au maximum, et sous réserve des prérequis nécessaires à l'inscription à chacun des cours.

La personne en parcours Découverte s'engage à participer activement aux cours et aux devoirs y relatifs. Elle est évaluée comme tous les autres participants. Si toutes les conditions sont remplies, le cours est considéré comme validé et figure sur le bulletin de note.

Une attestation avec le nombre d'ECTS suivis ainsi que la période concernée est décernée au moment où la personne quitte la HET-PRO ou change de cursus. Un bulletin de note est joint en annexe.

4. Transition du C.ThS au ThA

Afin de garantir que les diplômes décernés en fin de cursus attestent des mêmes compétences minimales pour l'ensemble des diplômé-e-s, les transitions d'un cursus à un autre doivent tenir compte de l'apprentissage informel qui a lieu en parallèle des études, notamment lorsque les préalables à l'admission ou que les durées / taux d'études varient fortement.

Les règles suivantes s'appliquent donc pour les transitions :

- **Pour tous les parcours**
 - C'est le plan de formation de la date de début des études qui fait foi pour définir les règles transitions.
 - Par contre, ce sont les règlements, plan de formation et plan d'étude valables au moment de l'immatriculation dans le nouveau cursus qui font foi pour définir les équivalences ainsi que la suite du parcours.
 - Dans tous les cas, les personnes désirant changer de cursus doivent, le cas échéant, compléter un dossier d'admission avec les éléments non compris dans le précédent et voir leur procédure validée selon les dispositions du règlement d'admission et du règlement d'études du nouveau cursus visé.
 - Les examens finaux ainsi que les travaux de diplômes ne peuvent être transférés.
 - Les cours / ECTS échoués dans l'ancien cursus sont également comptabilisés (notamment pour calculer le maximum d'ECTS en échec) ; pour les personnes en parcours Découverte, seuls les cours / ECTS échoués dans les 4 semestres précédant le changement de cursus sont pris en compte.
 - Si le parcours de la personne contient des ECTS non validables dans le nouveau cursus visé, ou en trop par rapport aux quotas exigés, ils sont réputés perdus. Les ECTS non-transférés peuvent faire l'objet d'une attestation spécifique.
- **Du parcours Découverte au C.ThS**
 - Au maximum 30 ECTS peuvent être transférés, pour autant que les conditions formelles du C.ThS aient été remplies pour chacun des cours validés, au moment de la validation du cours ;
 - La durée d'étude est calculée depuis la date du premier cours transféré dans le C.ThS.
- **Du parcours Découverte au C.ThA**
 - Au maximum 20 ECTS peuvent être transférés vers le C.ThA pour autant que la personne puisse démontrer qu'elle disposait de l'expérience du monde du travail exigée pour le C.ThA au moment de la validation du cours ; sinon, au max. 15 ECTS peuvent être transférés ;
 - Les cours datant de plus de 10 ans ne peuvent être transférés ;

- Un cours ne peut être transféré vers le programme de 2^e-3^e uniquement si l'obtention du C.ThA intervient dans les 4 semestres suivant la validation du cours en question.
- La durée maximale d'étude n'est en principe pas adaptée.
- **Du C.ThS au C.ThA**
 - L'ensemble des cours obligatoires du C.ThA peuvent être transférés, pour autant que la personne puisse démontrer qu'elle disposait de l'expérience du monde du travail exigée pour le C.ThA au moment de la validation du cours ; sinon, au max. 20 ECTS peuvent être transférés ;
 - En plus, d'autres cours du C.ThS peuvent être validés pour les options du C.ThA, jusqu'à concurrence du nombre maximal d'ECTS d'options prévu au C.ThA.
 - Les cours obligatoires ou choix restreints de niveau 2 ou 3 ne peuvent être transférés vers le programme de 2^e-3^e uniquement si l'obtention du C.ThA intervient dans les 4 semestres suivant la validation du cours en question ; les cours à option de niveau 2 ou 3 ne peuvent être transférés que s'ils datent de moins de 5 ans au moment de l'obtention du C.ThA.

5. Mobilité

La HET-PRO soutient et encourage la mobilité dans les études, afin de favoriser la diversité des approches et enseignements et de permettre aux étudiant·e·s de concevoir un programme des cours au plus proche de leurs besoins et envies. Pour ce faire, la HET-PRO :

- Soutient les semestres d'échange et cherche des solutions pour les équivalences ;
- Cherche à valoriser les expériences et formations précédentes des candidats pour reconnaître des équivalences, locales ou internationales ;
- Valide des formations externes locales ou internationales pertinentes et de niveau correspondant suivies par les étudiant·e·s, comme cours à option ou comme remplacement de cours obligatoires offerts à la HET-PRO ;
- Développe des plans de formation permettant une souplesse dans la reconnaissance de formation externes.
- S'aligne sur les standards européens, notamment concernant les crédits ECTS, pour faciliter les transferts ;
- Précise dans le supplément au diplôme les détails de la formation suivie ainsi que la grille de notation utilisée.

Les conditions exactes pour les équivalences sont définies dans le document 'validations externes' disponible sur my.het-pro.ch.